

ainsi. Donc, si elles ont été remboursées en faisant des inscriptions aux livres, elles ont tiré quelque chose de rien. N'oubliez pas que nous ne rachetons aucune obligation. Le Canada devra des milliards en obligations et j'attends le jour où nous serons appelés à rembourser le capital que représentent nos obligations. Mais je parle en ce moment de cet immense fardeau d'intérêt qui nous fait face et qui pèse si lourdement sur le contribuable, et qui est bien inutile en ce qui concerne le Gouvernement canadien, car ce dernier a le pouvoir de créer du numéraire nouveau, mais il passe ce pouvoir comme un privilège et un monopole sacrés aux banques privées.

Un autre point et je termine. Le ministre peut faire remarquer que sous le régime du système actuel, s'il avait emprunté 782 millions de la Banque du Canada au lieu de s'adresser aux banques autorisées, outre les 192 millions qu'il avait empruntés, les banques autorisées auraient eu le privilège, parce que nous aurions créé ce volume de nouvelle monnaie, de multiplier le tout par vingt, une fois le crédit obtenu. Elles n'ont qu'à obtenir cinq pour cent, et si elles l'avaient fait, le danger d'inflation aurait disparu. Le ministre a emprunté 192 millions et les banques n'ont même pas bronché. Les banquiers savaient fort bien qu'il valait mieux ne pas tirer profit de ce privilège et n'ont pas bougé. Le ministre n'a qu'à adopter une loi du jour au lendemain ordonnant à la Banque du Canada de ne pas prêter au Gouvernement ce qu'elle n'a pas, mais de ne prêter qu'au moyen d'une inscription dans les livres ou de consentir un nouveau crédit et de créer du nouveau papier-monnaie en autant que le ministre des Finances ou le bureau des gouverneurs de la Banque du Canada le leur permettent. Je ne crois pas que cela puisse nuire le moins au monde aux transactions fructueuses que font les banques à charte de pays.

Je prie le ministre des Finances de ne pas m'inciter, cette année, à avoir honte de moi car, après m'avoir blâmé l'an dernier de critiquer la politique financière du Gouvernement, il a dit que j'étais diamétralement opposé à la politique financière du Gouvernement. Là-dessus, je ne suis pas de son avis. Je crois que j'énonce la politique du parti libéral telle qu'exposée par le premier ministre et dans notre programme quand le premier ministre dit que le crédit public doit concorder avec les besoins du public, cela est le devoir du Canada et la politique du parti libéral. Donc, si quelqu'un doit changer de côté à la Chambre, je demanderai au ministre de passer à la gauche, car lorsqu'on se départit de cette politique on délaisse le libéralisme. Je dis

donc que nous devrions recourir à la Banque du Canada pour les fins légitimes qui ont présidé à sa création.

L'an prochain marquera la fin de la période décennale qui nécessite la révision de la loi des banques. Il est trop tard pour modifier la loi cette année et nous ne pouvons raisonnablement le faire par décret du conseil; mais je presse le ministre et ses conseillers de voir à ce que nous agissions l'an prochain afin d'insérer dans les statuts un contrôle de l'emploi du crédit et de la nouvelle monnaie et de placer ce contrôle là où il convient, c'est-à-dire sous l'égide de la Banque du Canada, du conseil du trésor et du ministre des Finances.

L'hon. M. ILSLEY: Monsieur le président, je prie le comité de patienter pendant que je prépare ma réponse à certaines affirmations de l'honorable député de Parry-Sound. Tout d'abord, il est allé chercher dans le budget des dépenses un crédit relatif au service de la dette et il a signalé une augmentation de 36 millions de dollars pour 1943-1944, comparativement à 1942-1943. Puis après avoir ajouté, ce qui est parfaitement juste d'ailleurs, que nous avons emprunté quelque 782 millions des banques à charte, il a prétendu que si nous avions emprunté cette somme de la Banque du Canada, c'est-à-dire de nous-mêmes, nous aurions économisé en intérêts un montant de l'ordre de 30 millions.

Le taux de l'intérêt sur les emprunts faits aux banques à charte n'est pas, comme cette déclaration semble l'indiquer, entre 3 et 4 pour cent, mais la moyenne de ce taux est plutôt près de un pour cent. Je n'en puis dire le chiffre exact, mais je sais que nous payons $\frac{3}{4}$ pour cent sur tous les certificats de dépôt, et ceux-ci constituent la majeure partie de nos emprunts des banques à charte; le taux d'intérêt sur les comptes de la trésorerie est inférieur à $\frac{1}{2}$ pour cent. Si, au lieu d'emprunter des banques à charte, nous avions recours à la Banque du Canada, les économies réalisées en intérêts seraient beaucoup plus près de 8 ou 9 millions de dollars. On dira peut-être que ce serait là une économie appréciable et que nous devrions adopter à cet effet le régime d'emprunter à la Banque du Canada. Nous empruntons aux banques à charte au lieu d'emprunter à la Banque du Canada, sauf dans une mesure très restreinte, pour une raison que j'ai donnée plusieurs fois déjà, et c'est que le régime sous lequel nous emprunterions à la Banque du Canada favoriserait l'inflation dans une mesure infiniment plus grande que le régime actuel.

L'honorable député a cité des passages d'une déclaration que j'ai faite au magazine "Maclean's". La rédaction de ce document